

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Jolivet

Introduction

Sécuriser au mieux les déplacements des piétons et des cyclistes sur votre commune est un objectif partagé par notre association et vous

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
1. Vélo's Cool nous semble une belle opportunité pour le territoire. Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour sécuriser les déplacements des collégiens et lycéens se rendant dans leur établissement scolaire ?

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo
– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
– en établissant un budget annuel de 20 000 euros

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.
Dans le but de faciliter la concertation, vous engagez-vous à nommer un monsieur ou madame Environnement ou Vélo, qui soit impliqué(e) dans ces problématiques ?

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.
Concertation en amont des projets
Vous engagez-vous à travailler en amont avec les associations d'usagers de manière à réellement co-construire, en lien avec les services techniques, tout projet lié aux déplacements actifs ?
En particulier vous engagez-vous à élaborer un plan marche-vélo pluriannuel financé et concerté avec les communes voisines pour finaliser un réseau cyclable d'agglomération ?
Vous engagez-vous à organiser un minimum de trois réunions par an entre élus, services techniques et VéloLun' ?

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue Schumacher

Action n°6 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Exemple : Jolivet-Lycée Bichat ; Jolivet-Gare de Lunéville ; Jolivet-Château

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Envisagez-vous de limiter le stationnement auto à proximité de l'écoles primaires et d'y

implanter à la place des arceaux vélo pour inciter les parents à venir à vélo avec leurs enfants ?

Action n°8 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Vous engagez-vous à anticiper la nouvelle réglementation qui interdira le stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons et à implanter des arceaux vélo sur les places de parking ainsi libérées ?.

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris rue Banaudon, Place des carmes, devant le complexe Sportif Charles Berte.

Action n°10 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Première urgence : êtes-vous prêt à organiser une formation des élus, Services Techniques sur les nouvelles disposition du Code de la Route mal connues de ces entités ? VéloLun' pourrait apporter bien des lumières et initier des messages s'adressant à l'ensemble des usagers.

Etes-vous prêt à organiser des circuits avec ces mêmes élus et Services pour un partage du vécu des cyclistes ?